



Divorce demande d'informations

Par **mamounette61**, le **10/06/2008 à 20:45**

Ma femme et moi nous sommes séparés d'un commun accord en février 2008 de ce mariage sont issus 3 enfants dont deux ont décidés en accord avec leur maman de venir vivre avec moi et ma nouvelle compagne. Ma femme m'a dit avoir demandé le divorce pour régulariser les choses en convenant d'un accord mutuel. Aujourd'hui je reçois une convocation (seul courrier à ce jour à propos du divorce) pour une conciliation où il est spécifié que ma femme déclare que j'ai quitté le domicile conjugal en emmenant mes deux plus jeunes enfants, qu'elle demande la garde des enfants et une pension alimentaire pour les 3 de 400 E. Elle de son côté me dit ne pas avoir demandé cela ! Je suis perdu et ai demandé de rencontrer ma femme et son avocat à son étude. De plus sur demande de la maman nous allons accueillir mon plus grand garçon âgé de 18 ans. Dans le courrier recommandé il est aussi spécifié que je dois me présenter obligatoirement avec un avocat ? Est-ce celui de ma femme qui peut être commun ou non ? Merci de vos réponses

Par **jeetendra**, le **11/06/2008 à 10:40**

bonjour, vu la tournure que prend votre divorce, il serait plus avantageux pour vous d'avoir votre propre avocat, courage, cordialement

Par **mamounette61**, le **12/06/2008 à 07:28**

Bonjour Jeetendra, merci pour votre conseil :). Il va falloir que tout se passe rapidement alors car la convocation est pour le 10 juillet prochain et n'ai reçu ce premier courrier il n'y a que 4

jours !!. Merci